

REGLEMENT du CONCOURS

Tekla France BIM Awards 2018

Article 1.

La société Trimble Solutions France organise le concours Tekla France BIM Awards 2018 des ouvrages modélisés avec le logiciel Tekla Structures. L'objectif de Trimble Solutions France est multiple. Il est de récompenser des utilisateurs ou groupes d'utilisateurs travaillant sur Tekla Structures et de promouvoir des entreprises (constructeurs ou bureau d'études), et d'une façon plus générale de promouvoir l'usage du BIM dans l'industrie du bâtiment. C'est aussi bien sur l'occasion de démontrer la qualité de notre logiciel à partir d'exemples concrets.

Article 2.

Les sociétés, dites « candidates » qui souhaitent participer au concours doivent disposer d'une ou plusieurs licences du logiciel Tekla Structures. Le concours est limité aux entreprises situées sur le territoire français.

Article 3.

Un ouvrage sera primé dans chacune des catégories suivantes :

1. **Projets Commerciaux**
2. **Projets Publics**
3. **Projets Industriels**
4. **Projets Infrastructures**
5. **Projets Sports et Détentes**
6. **Projets de Petites Tailles**
7. **Projets Etudiants**

Trimble Solutions France déterminera et appréciera la catégorie relative aux projets.

Trimble Solutions France se réserve également le droit d'annuler une des catégories si la quantité et la qualité des modèles sont jugées insuffisantes

Article 4.

La société candidate devra soumettre un modèle avec ses plans d'ensemble **n'ayant pas été présenté lors des concours Tekla précédents**. Elle devra compléter un formulaire d'inscription disponible sur le site Web de Trimble Solutions France et fournir un descriptif du projet lors de son inscription, un descriptif du projet insuffisant pourra entraîner un rejet du candidat. La société candidate pourra présenter deux modèles différents et concourir dans 2 des catégories 1, 2, 3, 4, 5, 6, et 7. Tous les modèles présentés participeront au vote du public.

Article 5.

La société candidate autorise Trimble Solutions France à publier des représentations de la structure (plans, vues 3D, détails), soit dans des revues, soit dans des documents à caractère commercial. Les noms de la société propriétaire du modèle, du maître d'ouvrage et du constructeur apparaîtront clairement sur l'ensemble des publications. Le concepteur du modèle aura préalablement obtenu l'accord du maître

d'ouvrage et éventuellement du constructeur pour participer au concours. Le seul fait de présenter un dossier vaut acceptation de cette clause.

Article 6.

Un jury indépendant, constitué de personnalités n'étant pas liées aux participants, délibèrera et désignera le plus bel ouvrage dans les catégories 1, 2, 3, 4, 5, 6, et 7. Les critères de sélection seront : l'originalité de la structure, le niveau de difficulté (géométrie, attaches...), l'esthétique et l'usage de l'interopérabilité et de méthodes BIM. Les décisions du jury seront souveraines. Le secrétariat du jury sera assuré par la société Trimble solutions France.

Article 7.

Le vote est ouvert au public via le site Web Trimble Solutions France (vote du public). Un seul vote par personne sera compté.

Article 8.

Il n'y a pas de droit d'inscription. La participation au concours est gratuite.

Article 9.

Les prix décernés par le jury pour les catégories 1, 2, 3, 4, 5, 6, et 7 seront de même nature et de même degré. Les sociétés primées recevront un trophée et un certificat. Elles bénéficieront éventuellement d'articles promotionnels dans une revue spécialisée. L'utilisateur, ou le groupe d'utilisateurs, lauréat des catégories 1, 2, 3, 4, 5, 6, et 7, sera récompensé par des bons d'achat d'une valeur de 300 €.

Article 10.

Le lauréat du « vote du public » recevra un certificat et bénéficiera éventuellement d'articles promotionnels dans une revue spécialisée.

Article 11.

Un dossier complet devra être soumis via le site web Trimble Solutions France à l'adresse suivante, pour les sociétés <https://my.surveypal.com/BIM-Awards-2018-France>, pour les étudiants <https://my.surveypal.com/Student-BIM-Awards-2018-France>.

Le dossier sera constitué de:

- La base de données .db1 et les catalogues de profils du modèle Tekla (dossier modèle)
- Le modèle Trimble Connect et/ou Tekla BIMsight complet (.tbp) incluant les boulons, les armatures et les fichiers de référence
- Des images du modèle (min. 3 images au format JPG du modèle 3D dans sa totalité ainsi que des images de détails pertinents)
- Nous vous recommandons également de mettre en valeur les parties intéressantes de votre projet en sauvegardant les vues dans le modèle Trimble Connect et/ou Tekla BIMsight.)
- Des plans du projet (2-3 fichiers PDF)

- Des photographies (min .1 image) et/ou une image de synthèse du projet (image archi)
- Le(s) logo(s) des sociétés participantes au projet

NB: Si vous avez utilisé vos propres catalogues merci de nous soumettre également :

- Le catalogue de profils (profdb.bin)
- Le catalogue de matériaux (matdb.bin)
- Le catalogue de boulons (screwdb.db)
- Le catalogue de combinaisons de boulons (assdb.db)
- Le catalogue d'armatures (rebar_database.inp)
- Le fichier de définition des profils paramétriques (profitab.inp)

Article 12 : Le matériel soumis pour ce concours ne sera pas retourné au concurrent. Trimble Solutions France ne sera pas tenue responsable pour tout matériel perdu lors de l'expédition.

Article 13. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 11 mai 2018. Les lauréats seront avertis individuellement.

Article 14. Un formulaire de participation au concours incomplet entraînera un rejet du dossier.

Article 15 La participation au concours implique adhésion pleine et entière aux dispositions du présent règlement et aux directives contenues dans le formulaire de participation. Aucune réclamation ne sera admise.

Article 16 : L'organisateur se réserve le droit d'annuler le concours ou de supprimer une des catégories si le nombre de candidats ou de modèles est insuffisant.